

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

**Arrêté du 11 octobre 2023 approuvant des modifications apportées
aux statuts de l'association reconnue d'utilité publique intitulée « Fonds Social Juif Unifié »**

NOR : IOMD2311536A

Par arrêté du ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 11 octobre 2023, l'association dite « Fonds Social Juif Unifié », dont le siège est à Paris (75) et qui a été reconnue d'utilité publique par décret du 9 janvier 1985, est désormais régie par les statuts annexés (1) au présent arrêté.

(1) Les statuts peuvent être consultés à la préfecture du siège de l'association.